

Paris, le 13 juillet 2010

12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tel 01 48 05 47 88
Fax 01 47 00 16 05
Mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr
site : www.syndicat-magistrature.org

Madame la Directrice des services judiciaires,

Lors de la dernière réunion entre vos services et les organisations syndicales sur la réforme de la carte judiciaire le 25 juin, vous avez rappelé une nouvelle fois qu'il était nécessaire que les informations en provenance des juridictions concernées soient communiquées à la Chancellerie.

Si les conditions dans lesquelles les magistrats et fonctionnaires vont être affectés dans d'autres juridictions ont été longuement évoquées, il n'en est pas de même de la situation critique que connaissent de nombreux tribunaux de grande instance prochainement supprimés.

Nous avons ainsi été saisis de la situation du Tribunal de grande instance de Saint-Dié où les effectifs de fonctionnaires, greffiers et agents, ont été divisés par deux depuis quelques semaines. En effet, outre les départs anticipés de fonctionnaires, les deux greffiers placés qui travaillaient depuis quelques mois dans la juridiction viennent d'être affectés dans d'autres tribunaux par la Cour d'appel.

C'est désormais sans aucun greffier que le service de l'application des peines et celui des affaires familiales – qui traite pourtant un contentieux de masse – tentent péniblement de fonctionner. De septembre à la date de fermeture, nul ne sait dans quelles conditions les audiences pourront être tenues et les décisions rendues.

Dans ce contexte difficile, les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires se dégradent rapidement, ce qui alimente en outre un vif sentiment d'abandon.

La pénurie générale de fonctionnaires de greffe dans les juridictions, que les organisations syndicales dénoncent avec force depuis longtemps déjà, ne saurait justifier que, sous prétexte de leur disparition prochaine, les tribunaux déjà sacrifiés par la réforme soient au surplus laissés à l'abandon et, ainsi, mis dans l'incapacité de rendre aux justiciables le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Nous vous demandons en conséquence de prendre toutes les dispositions utiles pour que les tribunaux supprimés en décembre prochain puissent continuer d'assurer leurs missions dans des conditions décentes dans les cinq mois à venir et, notamment, que le TGI de Saint Dié soit doté de l'effectif de fonctionnaires nécessaire à un fonctionnement normal.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de notre considération vigilante.

Pour le Syndicat de la magistrature,
Clarisse TARON, présidente